PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2003-06-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2003-06 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QUE le second projet de règlement numéro 2003-06-13 a été présenté et adopté lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025.

QUE le second projet de règlement peut être résumé ainsi :

Second projet de règlement numéro 2003-06-13 modifiant le règlement de lotissement 2003-06 afin de modifier diverses dispositions réglementaires :

- Régulariser la largeur de des emprise des avenues 57e, 60e et 64e à 4 mètres dans le tableau de l'article 3.1.1.1.;
- Modifier le nombre minimal de lot créé pour cession de fins de parc ou terrains de jeux ou d'espaces naturels à plus de un (1) lot.

QUE le second projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau ou sur le site web de la Municipalité de Sainte-Barbe.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 8e jour de juillet 2025.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 8 juillet 2025 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8e jour de juillet 2025.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière